

Les Infos de Base

mercredi 12 novembre 2008
volume 11, numéro 46
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

1 État de la publication

Quoi de neuf dans **Accès Légal : Infobases Lois et Règlements du Canada**

2 Liste des modifications apportées à l'**Infobase Lois du Québec**

Liste des modifications apportées à l'**Infobase Règlements du Québec**

Liste des modifications apportées à l'**Infobase Lois du Canada**

Liste des modifications apportées à l'**Infobase Règlements du Canada**

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL**^{md}: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'**Infobase Lois du Québec** et la **Statutes of Québec Infobase**

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 46A du 12 novembre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 novembre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'**Infobase Règlements du Québec** et la **Regulations of Québec Infobase**

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 46A du 12 novembre 2008, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 45 du 8 novembre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 27 novembre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'**Infobase Gazettes officielles du Québec** contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 44 du 29 octobre 2008, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 43 du 25 octobre 2008.

L'**Infobase Lois annuelles du Québec** et la **Annual Statutes of Québec Infobase** contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2008.

L'**Infobase Lois du Canada**, et la **Statutes of Canada Infobase**

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 24 juillet 2008 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 23 du 12 novembre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 novembre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'**Infobase Règlements du Canada** et la **Regulations of Canada Infobase**

contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 23 du 12 novembre 2008.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 novembre 2008 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'**Infobase Lois annuelles du Canada** et la **Annual Statutes of Canada Infobase**

contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2008.

Le **Code civil du Québec — Accès aux règles** est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 octobre 2008.

Le **Dictionnaire du Droit québécois** est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 octobre 2008.

Dans son édition de septembre, le **Dictionnaire du Droit québécois** contient maintenant quelque 7 246 termes ou mots de renvoi pertinents.

Quoi de neuf dans **Accès Légal**

Infobases Lois et Règlements du Canada

La période d'évaluation des **Infobases Lois et Règlements du Canada** est maintenant terminée.

À moins de vous y être abonné, vous n'y avez plus l'accès complet. Cependant, pour vous permettre d'en compléter l'évaluation, vous y conservez un accès

limité aux lois révisées sous l'alphanumérique A, aux règlements édictés en vertu de ces lois ainsi qu'aux lois annuelles de 2008.

Rappelons que notre collection fédérale est composée des éléments suivants :

- ▶ *Infobase Lois du Canada* contient les lois du Canada;
- ▶ *Statutes of Canada Infobase* contient la version anglaise des lois du Canada;
- ▶ *Infobase Règlements du Canada* contient les règlements du Canada;
- ▶ *Regulations of Canada Infobase* contient la version anglaise des règlements du Canada;
- ▶ *Infobase Lois annuelles du Canada* contient les lois annuelles du Canada depuis 1995;
- ▶ *Annual Statutes of Canada Infobase* contient la version anglaise des lois annuelles du Canada depuis 1995;
- ▶ *Collection Gazette du Canada* contient le texte intégral bilingue des Parties I, II et III depuis 1998 en version Adobe *.PDF. Disponible sur Internet seulement.

Appelez-nous au 514/893-2526 pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ce nouveau produit ou pour connaître ses conditions d'abonnement.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur la signalisation routière, [R.R.Q., c. C-24.2, r. 4.1.2], aa. 1.2, 34, 43.

Règlement modifiant le Règlement sur la signalisation routière, A.M. 2008-11 du

05-11-08, (2008) 140 G.O. 2, 5857A, aa. 1-3.

Décret sur l'industrie du camionnage de la région de Québec, [R.R.Q., c. D-2, r. 3], a. 18.01.

Décret modifiant le Décret sur l'industrie du camionnage de la région de Québec, D. 1053-2008 du 29-10-08, (2008) 140 G.O. 2, 5867, a. 1.

Règlement sur les aliments, R.R.Q., 1981, c. P-29, r. 1, aa. 1.3.1.2.1, 2.2.4.1-2.2.4.9.

Règlement modifiant le Règlement sur les aliments, D. 454-2008 du 07-05-08, (2008) 140 G.O. 2, 2408, aa. 1, 2.

Règlement sur un bloc de 250 MW d'énergie éolienne issu de projets autochtones, [R.R.Q., c. R-6.01, D. 1043-2008 du 29-10-08, (2008) 140 G.O. 2, 5865], nouveau.

Règlement sur un bloc de 250 MW d'énergie éolienne issu de projets communautaires, [R.R.Q., c. R-6.01, D. 1045-2008 du 29-10-08, (2008) 140 G.O. 2, 5866], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique, L.R.C. 1985, ch. P-34.

Décret regroupant le ministère du Développement social et le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences sous l'autorité du ministre et du sous-ministre, TR/2006-10, modifié.

Décret modifiant le décret C.P. 2006-37, TR/2008-137 du 12-11-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 2295.

Décret transférant du ministre de l'Environnement au ministre des Finances des attributions relatives à l'Accord de contribution, TR/2008-130 du 12-11-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 2288, nouveau.

Décret transférant du ministère de l'Environnement au ministère des Finances la responsabilité à l'égard de l'Initiative de revitalisation du secteur riverain de Toronto, TR/2008-131 du 12-11-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 2289, nouveau.

Décret transférant du ministère de l'Industrie au ministère de l'Environnement la responsabilité à l'égard du Bureau du Projet gazier Mackenzie, TR/2008-133 du 12-11-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 2291, nouveau.

Décret transférant du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien au ministre de l'Environnement les attributions conférées en vertu de la Loi d'exécution du budget de 2006, TR/2008-134 du 12-11-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 2292, nouveau.

Décret transférant du ministre du Patrimoine canadien au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration la responsabilité à l'égard du multiculturalisme, TR/2008-135 du 12-11-08, (2008) 142 Gaz. Can. II, 2293, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.